

Contrôle GAZ

Contact:

Votre référence:

Membre n°: 632 005 225

Rapport n°:

Reçu n°:

A l'attention de:

Lieu de visite

3° d'Eschtrout 17 5000 NAMUR

Date de visite: 29/09/2005

Inspecteur: M. PAREHAL en

RAPPORT DU: ☐ PREMIER CONTROLE D'UNE INSTALLATION DE GAZ
☒ CONTROLE PERIODIQUE D'UNE INSTALLATION DE GAZ

☐ Emplacement: ☐ Division:

☐ Bâtiment:

CARACTERISTIQUES: Type de gaz: ☒ Gaz naturel ☐ Butane ☐ Propane ☐

- ☒ Compteur: ☒ N° 87308572 ☒ Index: 61923,875 ☒ Classe: G 6 Pression de service: 22,9 bars

- Installation: ☒ Résidentielle ☐ Industrielle ☐ Neuve ☒ Extension ☒ Existante

- Appareils d'utilisation présents: ☐ Néant

CHAUFFERIE 1 Chaudière VISSMANN VITODENS 300

- Canalisations: acier

☐ Estimation du volume de l'installation:

BASE DE L'EXAMEN:

☒ NBN D 51-003 ☐ NBN D 51-004 ☐ Cahier des charges du distributeur de gaz ☐ R.G.P.T. art. 52.11 ☐ Code de bonne pratique

☐ Guide de l'installateur (FEBUPRO) ☐ - et le(s) détail(s) suivant(s):

DETAIL DU CONTROLE:

☒ Contrôle d'étanchéité à la pression de 40,9 bars; ☒ Epreuve de résistance à la pression de 40,9 bars;

☒ sur toute l'installation

☒ sur les parties accessibles

☒ avec manomètre ☐ avec tube U ☐ avec débimètre à flotteur

☐ avec détecteur de gaz ☒ avec produit moussant

☒ en aval du compteur ou 1° détendeur ☒ y compris les appareils d'utilisation (si présents)

☒ Localisation de(s) fuite(s)

☐ sur toute l'installation

☒ sur les parties accessibles

☐ avec détecteur de gaz

☒ avec produit moussant.

☒ Contrôle de conformité de l'installation, dans son état d'achèvement actuel et pour autant que l'examen visuel soit possible.

☒ Plan de l'installation ☒ pas présent ☐ présent.

☐ Checklist AVB:

☒ Raccordement pour l'appareil de mesure ☐ pas présent ☒ présent.

☐

OBSERVATIONS: ☒ Néant.

☐ Hors cadre du contrôle nous vous signalons que:

CONCLUSION:

☒ Le contrôle d'étanchéité ☒ sur les parties accessibles ☐ sur toute l'installation ☒ a donné ☐ n'a pas donné satisfaction.

☒ L'épreuve de résistance ☒ a donné ☐ n'a PAS donné satisfaction.

☒ L'installation ☒ est ☐ n'est PAS conforme aux documents de base de notre examen.

☐ Veuillez donner suite aux observations ci-dessus ☐ , et nous convoquer pour contrôle complémentaire.

☐

Pour le Directeur général,

Date

29/09/2005

Annexe(s):

*installation alimentée au gaz***Procès-verbal de visite de contrôle périodique d'une installation alimentée au gaz****1. Identification**Installation : **Maison**Adresse de l'installation : , **17 Bd d'Herbatte - 5000 Namur**

Gestionnaire ou installateur: , - (IVA :)

2. CaractéristiquesType de gaz : **Gaz naturel**Pression de service 1 : **22mbar**Compteur : **87308572**Index : **20128 m³**Classe : **G6**Installation : **Domestique existante****3. Description**

Appareils : Dénomination

1 chaudière viessmann vitodens 300 type B 35kw

Numéro de série

Canalisations : **acier**Estimation du volume de l'installation : **I****4. Base du contrôle**Base : **NBN D 51-003 § 4.7****5. Détails du contrôle**

- Contrôle d'étanchéité à la pression de Service sur toute l'installation en aval du compteur par manomètre.
- Localisation de fuites sur les parties accessibles par produit moussant.
- Contrôle de conformité de l'installation dans son état d'achèvement, et pour autant que l'examen visuel soit possible.
- Plan de l'installation non disponible.
- Raccord pour appareil de mesure disponible.

6. Infraction(s)/ Observation(s)

- Néant

7. Conclusions

Le contrôle d'étanchéité a porté sur toute l'installation.

Le contrôle d'étanchéité a donné satisfaction.**L'installation est conforme aux documents de base de notre contrôle.**Pour OA : **Robert, Frédéric**
Date d'émission : **14/10/2024**Date : **14/10/2024**

Visa:


EC Robert Frédéric
ENERCETEC 0455/12.67.52

Contrôle installation électrique

Schéma(s) unifilaire(s) : 0

Plan(s) de position : 0

Annexe(s) : 0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : Indivision Moreels-Vilain, 17 bd d'herbatte- 5000 Namur

Propriétaire/exploitant/gestionnaire :

Responsable de l'exécution des travaux :

Compteur : n°: 1SAG3100479701

EAN : Non communiqué

TVA : Néant

2. Branchement

Tension de service : 3x230V

Protection branchement : Existante de

40A

Alimentation tableau principal : VOB - 3x10mm²

Interrupteur général : 63A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Piquet(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	12
2	KOT1	3
3	KOT2	3
4	KOT3	3
5	KOT4	3
6	KOT5	2
7	KOT6	3
8	KOT7	2

4. Description

Installation datant d'avant le 01/06/2020

les blocs autonomes sont en ordre de fonctionnement

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.5. Visite de contrôle.

Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.

Dérogations : Section 8.2.2. Installations électriques domestiques ancien RGIE.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 17Ω

Isolement général : 200MΩ

☒ Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre

☒ Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent

☒ Correspondance des schémas à l'installation

☒ Etat du matériel d'installation fixe

☒ Contacts directs et indirects

☒ Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test

☒ Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel

☒ Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs

Article réf.

Néant

Infraction(s) – Observation(s)

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation existante est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : n'a pas été plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 14/10/2049

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.

Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.

(1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : Robert Frédéric

Date : 14/10/2024

Visa:

Date d'émission : 14/10/2024


EC Robert Frédéric
ENERCETEC 0455/12.67.52